



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 novembre 2018

Le SAMU : chronique d'une fin organisée ?

A l'occasion des trois ans de la création de la spécialité de médecine d'urgence, Samu-Urgences de France, inquiet sur l'avenir de cette spécialité, souhaite poser les tenants et aboutissants des débats en cours sur les numéros d'urgence.

Nous connaissons bien les risques liés à un « passage en force » du numéro unique 112 porté par le décret du 8 octobre 2018¹ qui, en l'état, attribue au seul Ministère de l'Intérieur la gestion des appels d'urgence, incluant ceux de la Santé. Ce choix aboutira à la disparition annoncée, et réclamée par certains, de la régulation médicale du Samu avec ses conséquences funestes pour notre système de santé tout entier.

Il n'y a par contre aucun risque à promouvoir deux numéros d'urgence « en même temps », l'un « sécurité/secours » et l'autre « santé ».

- Cela diminue de façon drastique les numéros d'urgence comme l'a demandé le Président de la République.
- Le coût sera limité, en tout cas pour la santé.
- Les Samu assurent déjà la réception de l'aide médicale urgente, de la permanence du médecin de garde, et demain des centres anti-poisons. Ceci représente la grande majorité de tous les appels d'urgence.
- Un numéro unique « santé » n'aura donc pas d'effet sur le nombre des appels déjà traités par la régulation médicale. A l'inverse, un numéro unique ne pourra pas, demain, assurer le traitement efficace de tous les appels destinés à la police, la gendarmerie, les sapeurs-pompier et la Santé.
- Cela permet à chaque service de continuer ses développements métiers : SI-Samu (système informatique national unique des Samu), articulation des Samu-Centre 15,

¹ Décret n°2018-856 du 8 octobre 2018 portant création de l'Agence du numérique de la sécurité civile



développements et utilisation des outils numériques dont le dossier médical partagé (DMP), l'Intelligence Artificielle ...

- Cela permet de capitaliser sur les travaux déjà en cours d'interconnexion entre les services de l'État, élément opérationnel essentiel.
- Cela laisse le temps à une véritable analyse d'impact du choix, éventuellement en seconde intention, d'un numéro unique pour tous les services.
- Cela sécurise la réponse urgente par deux plateformes complémentaires qui peuvent se suppléer en cas de surcharge ou de défaillance technique.
- Cela permet d'afficher une plateforme unique moderne, virtuelle, voire exceptionnellement physique mais à l'hôpital, si des circonstances locales l'exigeaient.

Cette évolution, résolument tournée vers l'avenir et les nouvelles technologies, serait idéalement portée par une délégation interministérielle auprès du 1^{er} Ministre associant Santé, Intérieur, Numérique, Défense, Transports.

Une campagne de communication équivalente sur la connaissance de ces deux numéros sera indispensable.

Ce plaidoyer a comme seul but de préserver et développer les qualités de notre système de soins d'urgence au bénéfice direct de nos patients.

Docteur François BRAUN
president@sudf.fr
06-80-32-28-29